

## SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saix après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

7 décembre 2021

**Date d'affichage :**

7 décembre 2021

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 58

**Délibération n° :** 13122021 / 3.1

**Nombre de voix délibératives :**

40

**Membres titulaires présents : 33**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Olindo VIVAN), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX.

**Membres titulaires absents et suppléés : 3**

Jean-Pierre GOS (représenté par Gilles FARENC), Christian HAMON (représenté par Xavier ICHARD), Myriam VIGROUX (représentée par Jean-Pierre LEFLOCH)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4**

Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Olindo VIVAN (pouvoir à Alain ASTIE)

**Membres titulaires excusés : 18**

Michel BUFFEL Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Claude VERNIER

### Objet : Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et ce, en référence à la Stratégie pluriannuelle de pilotage des RH définie dans les Lignes Directrices de Gestion du SDET.

- Considérant que, au niveau des achats d'électricité et de gaz, le SDET gère aujourd'hui les marchés publics pour 11 départements ;
- Considérant que ce marché concerne 0.7TWh et que cela correspond à un montant de marchés de l'ordre annuel de 100 millions d'euros pour 1 675 adhérents (dont 27 000 équipements publics bénéficiant de cet achat).
- Considérant que le service proposé aux membres s'accroît d'année en année, et que le SDET est un des syndicats pilote en France dans ce domaine.
- Considérant que, dans l'objectif de gérer au mieux ce service de groupement d'achat qui ne cesse de monter en puissance, une ingénierie autour de la maîtrise de l'énergie est indispensable, et qu'une certaine technicité et expertise dans le domaine doit également être maîtrisée au regard de l'évolution notamment à la hausse du prix de l'énergie et des problématiques environnementales.

- Considérant que jusqu'à ce jour, il n'y avait pas de poste d'ingénieur consacré en totalité à cette mission.
- Considérant les besoins avérés sur ce service et la nécessité de pérenniser l'ensemble des missions dans le cadre du groupement d'achat.
- Considérant qu'il convient de mettre en cohérence les missions confiées aux agents compte tenu de leurs fiches de poste, des besoins du service et de leur grade.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet, à compter du 01/01/2022.

**Où cet exposé, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **la création d'un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 01/01/2022**
- **de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade d'ingénieur territorial**
- **d'attribuer L'IFSE correspondant au niveau de responsabilités confiées**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 13 décembre 2021

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

